

var SS00060_100P - Prix de la journée d'hospitalisation à 100 % ([Soins de santé](#))**Description**

Le prix de la journée d'hospitalisation est un montant forfaitaire à la charge de l'assurance maladie obligatoire qui couvre les frais du séjour et les soins à l'hôpital, à l'exception des médicaments, des prestations techniques et des honoraires du médecin.

Le remboursement aux hôpitaux pour l'admission et le séjour d'un patient ne peut être dérivé que partiellement des facturations des journées d'entretien figurant dans notre base de données. Chaque hôpital perçoit, de la part du gouvernement, un « budget de moyens financiers » (BMF). Les mutualités remboursent la partie variable, qui représente environ 20 %. Ce montant est repris dans la variable [Montant AMI](#) sous des codes nomenclature spécifiques. Le montant fixe du BMF, les 80 % restants, n'est pas repris dans nos banques de données. Toutefois, l'AIM est en mesure de donner une approximation de ce montant à l'aide d'une table de référence. Cette approximation est disponible dans cette variable.

Remarques

Modes de calcul :

- En cas de journée d'hospitalisation ([Code nomenclature](#) = 768025, 768051, 768062, 768106, 768121, 768143, 768165), le [nombre de journées d'hospitalisation](#) est multiplié par le montant repris dans [les listes semestrielles de l'INAMI](#) sous 'Prix de journée 100 %' en regard de l'hôpital et du service correspondants. Il s'agit de codes nomenclature qui font partie du [Groupe de nomenclature](#) 26, [Sousclasses](#) 762, 764, 766, 767, 768, 769 et au [Groupe de nomenclature](#) 57, [Sous-classe](#) 762.
- Dans le cadre du montant par admission ([Code nomenclature](#) = 768003, 767421, 768036, 768040 ou 768084), la valeur de cette variable est égale à 0. Ce montant est déjà repris dans le prix de la journée d'hospitalisation à 100 %.
- Depuis la 6^e réforme de l'État, en sus du budget fédéral, les hôpitaux sont soutenus par les régions *via* des indemnités complémentaires, qui ne sont pas prises en compte dans cette variable.

Source: Agence Intermutualiste (<https://aim-ima.be>)

Code	SS00060_100P
Format SAS	8. (numeric)
Variable(s) source(s)	<ul style="list-style-type: none"> • SS00060-Montant AMI
Mots clés	Prestations de soins de santé , Coûts